



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.30/2007/12/Corr.1
3 décembre 2007

FRANÇAIS SEULEMENT

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des problèmes douaniers
intéressant les transports

Cent seizième session
Genève, 13-15 juin 2007
Point 5 de l'ordre du jour

**CONVENTION INTERNATIONALE POUR FACILITER LE FRANCHISSEMENT
DES FRONTIÈRES AUX VOYAGEURS ET AUX BAGAGES TRANSPORTÉS
PAR VOIE FERRÉE, DU 10 JANVIER 1952**

Rectificatif

1. Page 2, annexe, quatrième ligne

Remplacer

CONVENTION POUR FACILITER LE FRANCHISSEMENT DES FRONTIÈRES AUX
VOYAGEURS ET AUX BAGAGES TRANSPORTÉS PAR VOIE FERRÉE

par

CONVENTION POUR FACILITER LE FRANCHISSEMENT DES FRONTIÈRES AUX
VOYAGEURS TRANSPORTÉS PAR VOIE FERRÉE

2. Page 3, annexe, première ligne

Remplacer

CONVENTION POUR FACILITER LE FRANCHISSEMENT DES FRONTIÈRES AUX
VOYAGEURS ET AUX BAGAGES TRANSPORTÉS PAR VOIE FERRÉE

par

CONVENTION POUR FACILITER LE FRANCHISSEMENT DES FRONTIÈRES AUX
VOYAGEURS TRANSPORTÉS PAR VOIE FERRÉE
